

FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : ROCKSON NOUVELLE

Site inspecté : Rognac

Date de l'inspection : 15/05/2009

INSPECTION

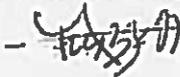
Constat de l'inspecteur :

La citerne souterraine pour recueillir les eaux résiduaires industrielles n'est pas munie d'un dispositif de jaugeage afin d'éviter tout débordement.

Ecart aux dispositions de : Article 6.2 de l'arrêté préfectoral du 03/04/1998
(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant


 Signature
 NOUVELLE

3858 RD 113 - 13340 ROGNAC
 SAS au capital 50 000€ - RCS Rognac 829 057 293
 Tél: 04 42 87 64 64 - Fax: 04 42 87 32 18

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Nous avons une demande de devis en cours pour cette opération qui ne pourra être mise en place qu'après vidange de la cuve.
 Les travaux sont programmé pour la fin d'année.

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non
 Proposition de mise en demeure Oui Non
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

Proposition de mise en demeure pour entacher les débris de réalisation

L'inspection le : 08/08/2019

 Fiche soldée le :

FICHE D'ECART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : ROCKSON NOUVELLE

Site inspecté : Rognac

Date de l'inspection : 15/05/2019

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

L'exploitant n'est pas en mesure de présenter le plan des réseaux.

Ecart aux dispositions de : Article 6.3 de l'arrêté préfectoral du 03/04/1998
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la
visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement
Signature de l'inspecteurL'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection
Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature
ROCKSON
NOUVELLE3858 RD 113 - 13340 ROGNAC
SAS au capital 50.000€ - RCS Rognac 873 061 223
Tel : 04 42 87 64 33 - Fax : 04 42 87 32 18

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs
délais d'application)

Les plans du réseau vous sont fourni en pièce jointe

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non
Proposition de mise en demeure Oui Non
Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non
Commentaires :

DREAL

L'inspection le :

 Fiche soldée le : 08/03/2019

FICHE D'ECART

Fiche n°

3

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : ROCKSON NOUVELLE

Site inspecté : Rognac

Date de l'inspection : 15/05/2019

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

L'exploitant n'est pas en mesure de justifier la présence d'un débourbeur - déshuileur en sortie du réseau de collecte.

Ecart aux dispositions de : Article 6.10 de l'arrêté préfectoral du 03/04/1998

(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

ROCKSON
NOUVELLE

3858 RD 113 - 13340 ROGNAC

SAS au capital 50.000€ - RCS Arden de Provence 529 067 289

Tél 04 42 87 54 84 - Fax 04 42 87 32 18

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : *(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)*

Vous pourrez trouver le plan et l'implantation du déshuileur débourbeur sur le plan fourni en pièce jointe.

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oul Non

Proposition de mise en demeure Oul Non

Proposition d'arrêté complémentaire Oul Non

Commentaires :

Transmettre à l'Inspection pour le 30/11/19 les justificatifs d'entretien et de présence de la vanne d'obstruction.

L'inspection le : 08/08/2019

Fiche soldée le :

FICHE D'ECART

Fiche n°

4

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : ROCKSON NOUVELLE

Site inspecté : Rognac

Date de l'inspection : 15/05/2019

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

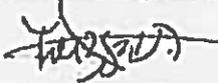
L'exploitant n'est pas en mesure de justifier le respect des valeurs limite de rejet des eaux pluviales susceptibles d'être polluées.

Ecart aux dispositions de :

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection



ROCKSON
NOUVELLE
3858 RD 113 - 13340 ROGNAC
SAS au capital 50 000€ - RCS Rognac de Provence 829 067 289
Tél: 04 42 87 64 64 Fax: 04 42 87 32 16

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Une demande de devis auprès de la SOCOTEC a été fait afin de déterminer la faisabilité.

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non
 Proposition de mise en demeure Oui Non
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

proposition de mise en demeure pour encadrer les delais de realisation

L'inspection le : 08/08/2019

 Fiche soldée le :

FICHE D'ECART

Fiche n°

5

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : ROCKSON NOUVELLE Site Inspecté : Rognac

Date de l'inspection : 15/05/2019

INSPECTION

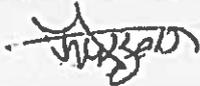
Constat de l'inspecteur :

L'exploitant ne dispose pas de procédure en cas d'incendie.

Ecart aux dispositions de : Article 5.7 de l'arrêté préfectoral du 03/04/1998
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

ROCKSON et Signature
NOUVELLE3856 RD 113 - 13340 ROGNAC
EAS au capital 50 000 € - RCS Marseille 879 057 299
Tél: 04 42 87 54 54 - Fax: 04 42 87 32 18

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Procédure et documents en pièce jointe

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêt complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Commentaires :		

L'inspection le :

 Fiche soldée le : 08/08/2019

FICHE D'ECART

Fiche n°

6

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : ROCKSON NOUVELLE Site inspecté : Rognac

Date de l'inspection : 15/05/2019

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

Les moyens de lutte incendie ne sont pas vérifiés annuellement.

Ecart aux dispositions de : Article 5.3.4 de l'arrêté préfectoral du 03/04/1998
(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la
visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement
Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection


ROCKSON
NOUVELLE3858 RD 113 - 13340 ROGNAC
SAS au capital 50 000€ - RCS Rognac de Provence 829 067 289
Tél: 04 42 87 64 64 - Fax: 04 42 87 32 18

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : *(suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs
délais d'application)*Vérifications, révisions, et réparations faites par la société SCUTUM Incendie
au 01/07/19.
Contrat en pièce jointe

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non
Proposition de mise en demeure Oui Non
Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non
Commentaires :

L'inspection le :

 Fiche soldée le : 08/08/2019